



SITE CLASSE  
au titre de l'article L 341-2  
du code de l'environnement



Coteaux et marais de Vermeuvinnes et DPM

Décision : Décret  
Date : 26/11/1993  
Code : 14123

- Emprise du site
- Limite communale
- Limite de division cadastrale
- Limite de parcelle
- Bâtiment

Données :  
IGN BD Parcellaire 2017  
IGN Vektoria (VMS)  
DREAL NORMANDIE  
Projections :  
G 1702/2019 - DREAL-NORMANDIE

